



Commune de Sainte Bazeille
MAIRIE

25 avenue du Général de Gaulle
BP 18
47180 Sainte Bazeille
Tel 05 53 94 40 28
Fax 05 53 94 27 85
contact@mairie-sainte-bazeille.fr
www.mairie-sainte-bazeille.fr

Département de Lot-et-Garonne
Arrondissement de Marmande

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Conseil Municipal du
Lundi 22 juillet 2013

1/ CHOIX DES ENTREPRISES : REHABILITATION DU HANGAR
« RAPIN »

2/ AVENANT PLAINE DES SPORTS

Le CM après en avoir délibéré accepte à l'unanimité:
*l'avenant no1 de l'entreprise BOUYRIE DE BIE (1 371€ HT) : fourniture et pose de collerettes pour les arbustes.
*l'avenant no2 de l'entreprise BARATET (12 573€HT) : fourniture et pose de 4 portiques et de 2 rochers de 2 tonnes

3/ DEVIS REPETITEURS A LEDS FEUX TRICOLORES

Le CM approuve le devis de SDEE47 (406€TTC) pour la réalisation d'extension de travaux d'éclairage public au niveau du répétiteur à leds sur potences des feux tricolores place Sigalas.

4/ DEVIS PIETON A LEDS

Le CM approuve le devis (508€TTC) de SDEE47 pour la réalisation d'extension de travaux d'éclairage public au niveau d'un piéton à leds sur potence existante.

5/ CONVENTION SDEE 47 et ERDF

Le CM approuve la convention de partenariat entre SDEE47 et ERDF portant sur la gestion de crise en cas de panne généralisée d'électricité en Lot et Garonne, et de nommer Mr Piovesan et Mr Duffau comme correspondants de crise.

6/ PARTICIPATION EN CAS DE NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Le CM, après en avoir délibéré, fixe le montant de la participation pour non réalisation d'un emplacement de stationnement à 4 574€ par aire de stationnement non réalisée, pour un logement se trouvant dans la zone UB du P.L.U.

7/ CONTRAT ENTRETIEN FRAC

Suite à l'installation de la climatisation au foyer rural, le CM après en avoir délibéré, accepte le contrat d'entretien d'AXIMA REFRIGERATION (1150 € HT) à partir du 1^{er} Janvier 2014.

8/ RAPPORT ANNUEL 2012 : ELIMINATION DES DECHETS

Le CM adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2012.

9/ LOCATION LOGEMENT 1^{er} ETAGE MAIRIE

Le CM décide de louer, meublé, de manière précaire l'appartement situé au 1^{er} étage de la mairie à compter du 1^{er} Juillet jusqu'au 31 Décembre. Il fixe le prix à 100€ et les charges à 50€.

11/ INDEMNITES OCCUPATION ILLEGALE DU STADE

Suite à l'occupation illégale du stade municipal par les gens du voyage du 04 au 14 Juillet 2013) une indemnité de dédommagement a été perçue pour l'eau et l'électricité. Le CM accepte le versement de 200€.

12/ CONVENTION AVEC « COUP DE CŒUR AUTISME »

Le CM accepte la mise à disposition précaire de l'ancienne crèche située dans le château de la Placière, à l'association « Coup de Cœur Autisme » et autorise Mr le Maire à signer cette convention à partir du 15 Août 2013.